

## **24 - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon -Direction Citadelle-Patrimoine mondial- et le Comité Départemental du Tourisme du Doubs**

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur** : La Citadelle de Besançon et le Comité Départemental du Tourisme du Doubs entretiennent depuis de nombreuses années des relations partenariales avec pour objectif de valoriser les atouts touristiques de la destination et ce auprès des publics individuels et des groupes. Cette collaboration prend la forme d'actions de communication, de promotion et de commercialisation. Dans le cadre d'une actualisation du partenariat en place, il est proposé de définir les conditions tarifaires, d'organisation, de distribution et de promotion entre les 2 parties, et ce dans l'objectif d'optimiser la venue, la satisfaction et le suivi de nouvelles clientèles touristiques.

La convention, d'une durée d'un an renouvelable, prévoit ainsi de promouvoir et de renforcer la fréquentation du premier grand site touristique du département du Doubs, en optimisant la commercialisation de séjours groupes/individuels en prévoyant des conditions tarifaires, d'organisation, de distribution et de promotion. Cette promotion passe par la conception d'une gamme de produits, le développement d'outils de communication et de promotion et l'établissement d'un plan d'action commercial.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme du Doubs.

**«M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.*